Quel avenir pour la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise ?

Chambre de commerce / Luxembourg-Kirchberg

Mardi 10 novembre

Un partenariat de la Fondation Bassin Minier, la revue *forum*, ProSud, la Chambre des salariés, la Fondation IDEA et l'Université du Luxembourg

INTRODUCTION

- Vincent Hein, directeur de la Fondation IDEA



Introduction

Coopération et cofinancement dans les régions transfrontalières : quelques données de cadrage

Vincent Hein
Directeur de la Fondation IDEA

10 novembre 2026



Sommaire

1. Le phénomène frontalier du point de vue des finances publiques au Luxembourg : aubaine aujourd'hui, vulnérabilité demain

2. Comment font les autres ? Tour d'horizon des régions européennes transfrontalières et de 5 benchmarks

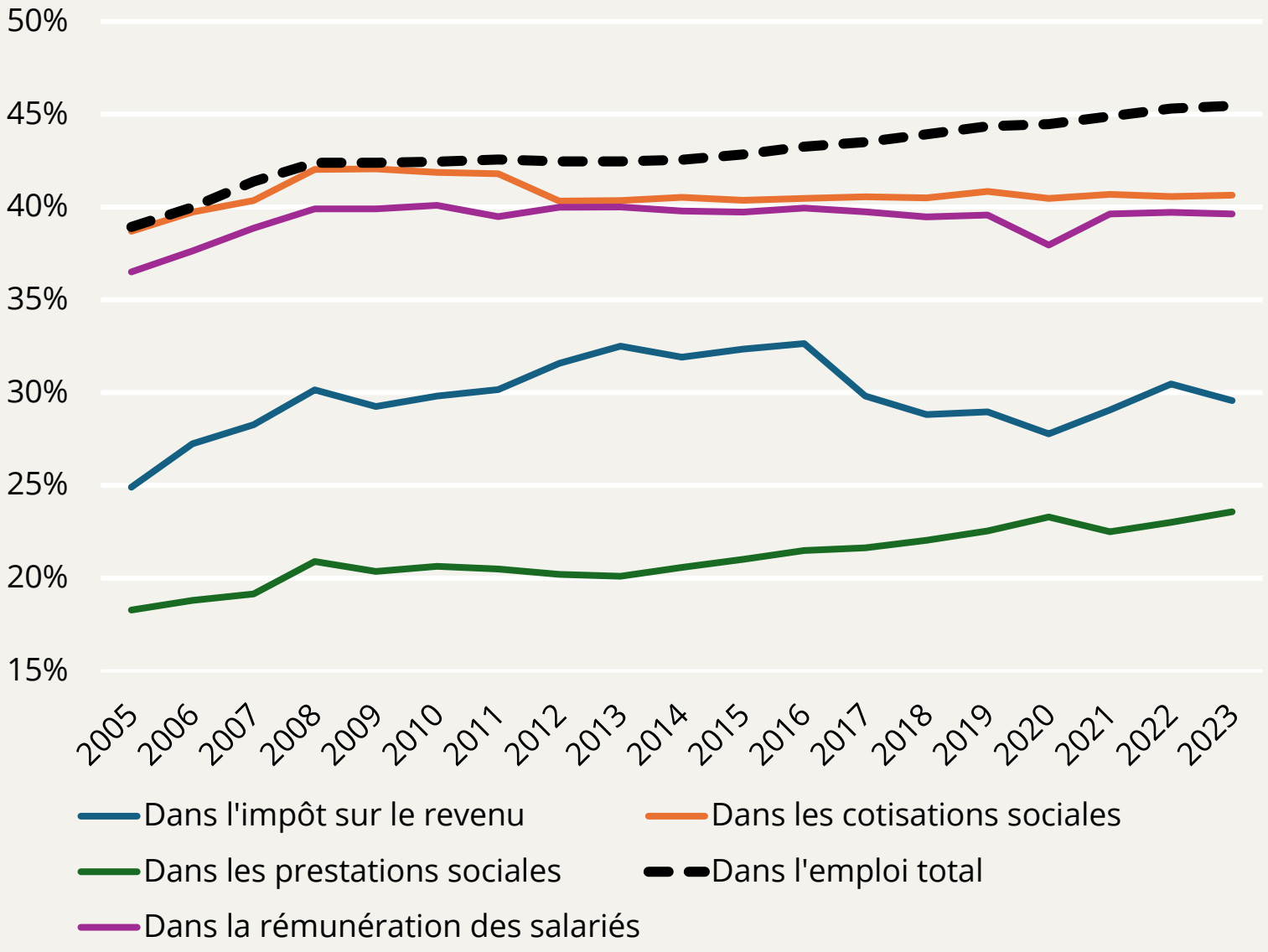
3. Quelques questions pour plus tard



1.

Le phénomène frontalier du point de vue des finances publiques au Luxembourg : aubaine aujourd'hui, vulnérabilité demain

Part des frontaliers (%)



Emploi total = 46%

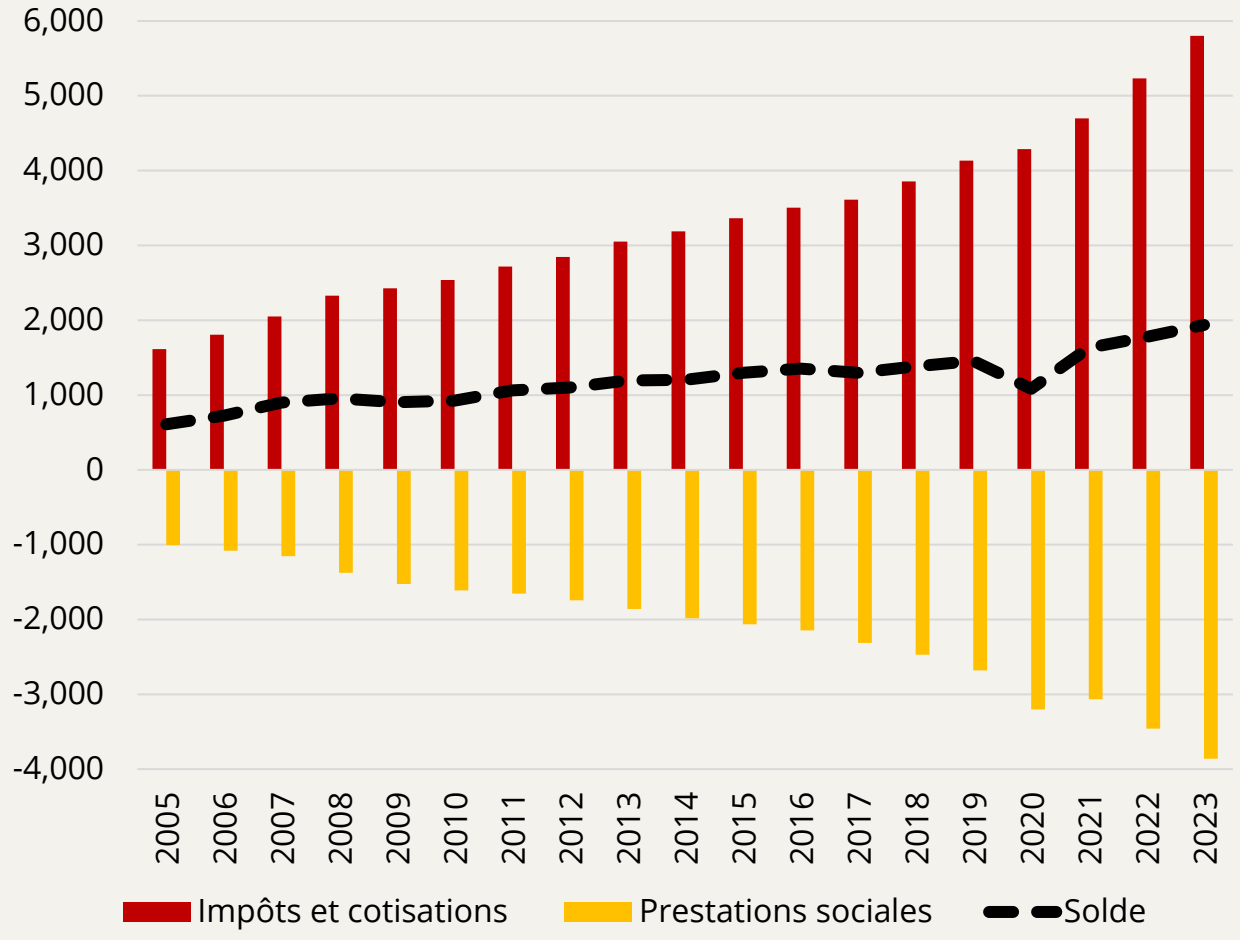
Cotisations sociales = 41%
Salaires versés = 40%

Impôt sur le revenu ≈ 30%

Prestations sociales = 24%

Source : STATEC, Regards 1/2026, comptes nationaux oct. 2026, calculs IDEA

Recettes et dépenses directes liées aux frontaliers entrants (millions d'euros)



Données hors chômage et bourses d'études (+/- 70 millions d'euros en 2023)

Source : STATEC, Regards 1/2026, calculs IDEA

- Un «solde» globalement positif
 ≈ 5% du budget des administrations publiques
 ≈ 2,4% du PIB

Mais:

- Un **retournement d'ampleur** attendu avec le départ en retraite progressif des actifs
- Projections IGSS des versements de pensions aux non-résidents :
 - 2022 : 2,2% du PIB
 - 2030 : 3% du PIB
 - 2040 : 4,3% du PIB
 - 2050 : 5,2% du PIB
- Changement des règles d'affiliation à **l'assurance chômage**

L’encadrement de la fiscalité des frontaliers au Luxembourg

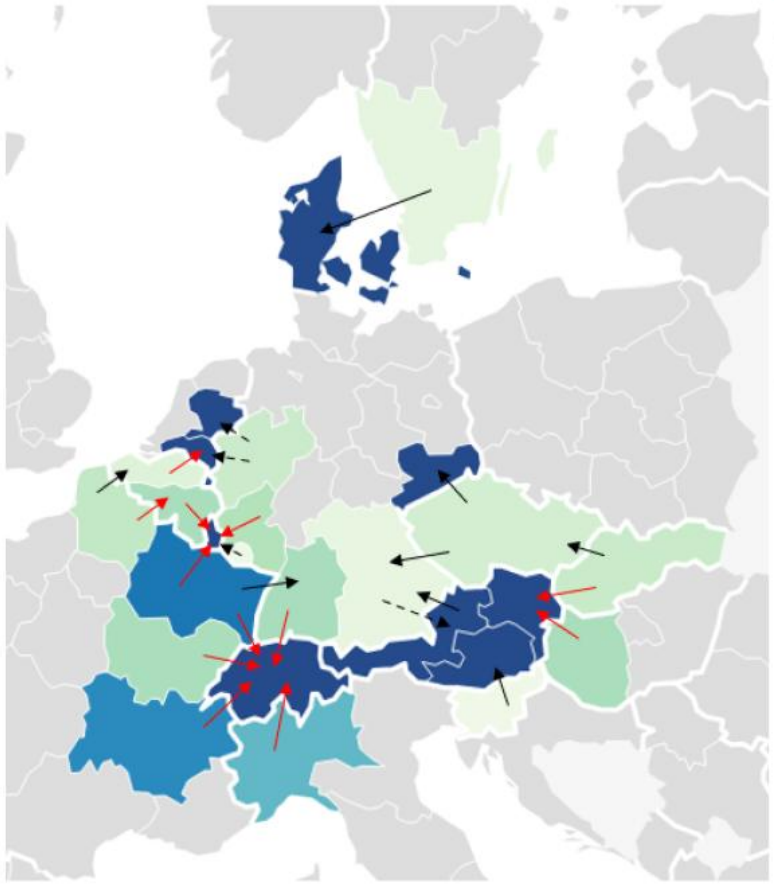
- **Imposition** : le salaire des résidents FR/DE/BE travaillant au LU est imposé au Luxembourg, où le travail est exercé (article 15 du modèle OCDE)
- **Télétravail** : 34 jours par an dans les trois cas sans modification du pouvoir d’imposition. (Discussions LU-FR : 40 % vs 25 %)
- **Pas de compensations inclues dans les conventions…**
- **… Mais des accords bilatéraux sur des cofinancements/compensations existent**
 - **France** : **230 M€** de codéveloppement mobilité, à parité avec la partie française, soit 460 M€ de projets
 - initié en 2018, augmenté en 2021
 - Pas de “timeline” ni de suivi financier disponible
 - **Belgique** : un versement forfaitaire à destination des communes belges, de 48 M€ en 2022 (+5% par an), **soit 604 M€** sur 10 ans
 - + financement du fonctionnement de certaines lignes de bus transfrontalières
 - + fonds européens dédiés (Interreg)



2.
Tour d’horizon des régions européennes transfrontalières et de 5 benchmarks

Un « échantillon » couvrant 1,1 million de frontaliers

Figure 4. Flows between main bordering region, 2022



Flows above 20 000

Auvergne-Rhône-Alpes (FR) to Switzerland	135 000
Grand Est (FR) to Luxembourg	113 000
Nord-Ovest (IT) to Switzerland	90 000
Baden-Württemberg (DE) to Switzerland	50 000
Dunántúl (HU) to Ostösterreich (AT)	50 000
Bourgogne-Franche-Comté (FR) to Switzerland	50 000
Région Wallonne (BE) to Luxembourg	49 000
Rheinland-Pfalz (DE) to Luxembourg	45 000
Grand Est (FR) to Switzerland	25 000
Slovakia to Ostösterreich (AT)	22 000
Vlaams Gewest (BE) to Zuid-Nederland (NL)	22 000
Hauts-de-France (FR) to Région Wallonne (BE)	21 000

Flows between 10 000 and 20 000

Södra Sverige (SE) to Denmark	18 000
Nordrhein-Westfalen (DE) to Zuid-Nederland (NL)	18 000*
Bayern (DE) to Westösterreich (AT)	18 000*
Westösterreich (AT) to Bayern (DE)	18 000
Czechia to Bayern (DE)	17 000
Hauts-de-France (FR) to Vlaams Gewest (BE)	16 000
Grand Est (FR) to Baden-Württemberg (DE)	15 000
Nordrhein-Westfalen (DE) to Oost-Nederland (NL)	14 000*
Saarland (DE) to Luxembourg	14 000*
Slovenia to Südösterreich (AT)	13 000
Czechia to Sachsen (DE)	11 000
Slovakia to Czechia	11 000

Source : Gasperini, M., & Geraci, M. (2024). Cross-border work in the EU and EFTA countries. European Commission.

- 1,8 million de travailleurs frontaliers identifiés dans l'AELE par la Commission.
- Mais, les flux identifiables entre régions strictement limitrophes sont **autour de 1,1 million de navetteurs**, avec encore toutefois des difficultés méthodologiques.

=> Question : où sont imposés les travailleurs frontaliers dans ces régions ?

Une première analyse de 34 conventions bilatérales, regroupant 1,1 million de frontaliers

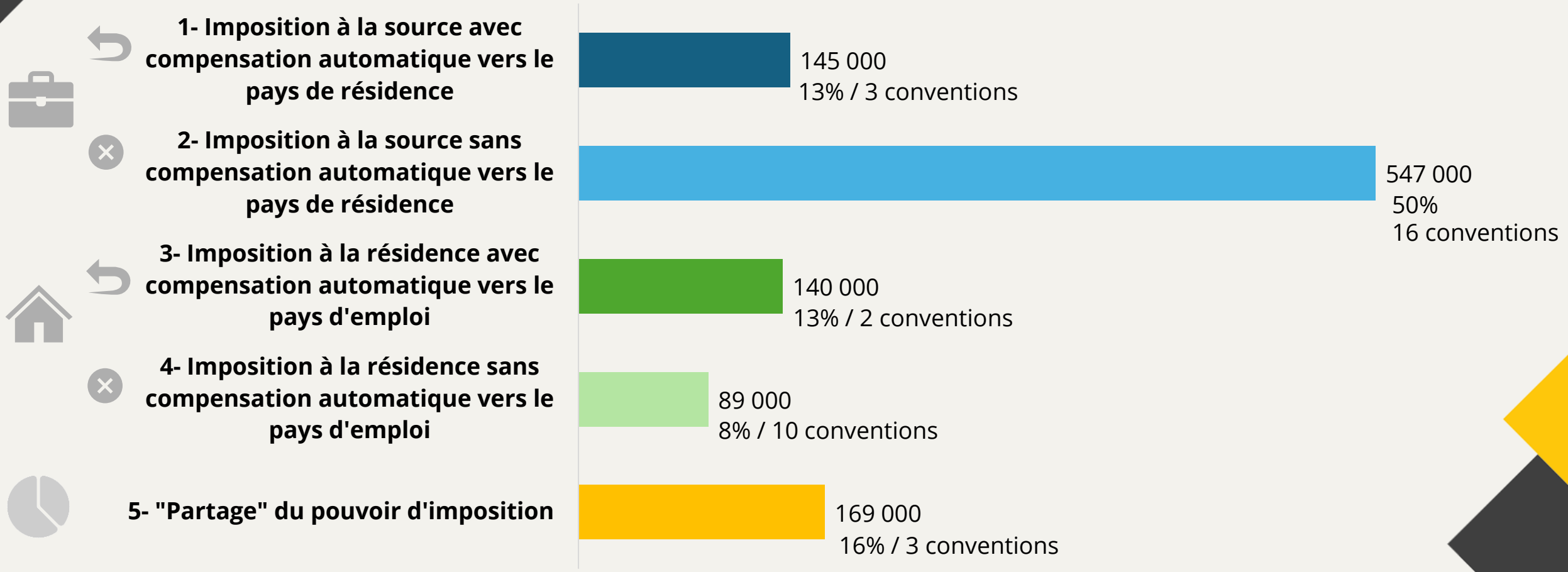
Des modalités très diverses et évolutives

Mais, possible de distinguer **5 grandes «familles» d'accords** sur la fiscalité des frontaliers

Imposition des salaires par l'Etat du lieu de travail		Imposition des salaires par l'Etat du lieu de résidence		« Partage » du pouvoir d'imposition (selon différentes modalités)
Avec compensation automatique vers le pays de residence	Sans compensation automatique	Avec compensation automatique vers le pays d'emploi	Sans compensation automatique	

Source : Recherches IDEA sur base des conventions fiscales disponibles

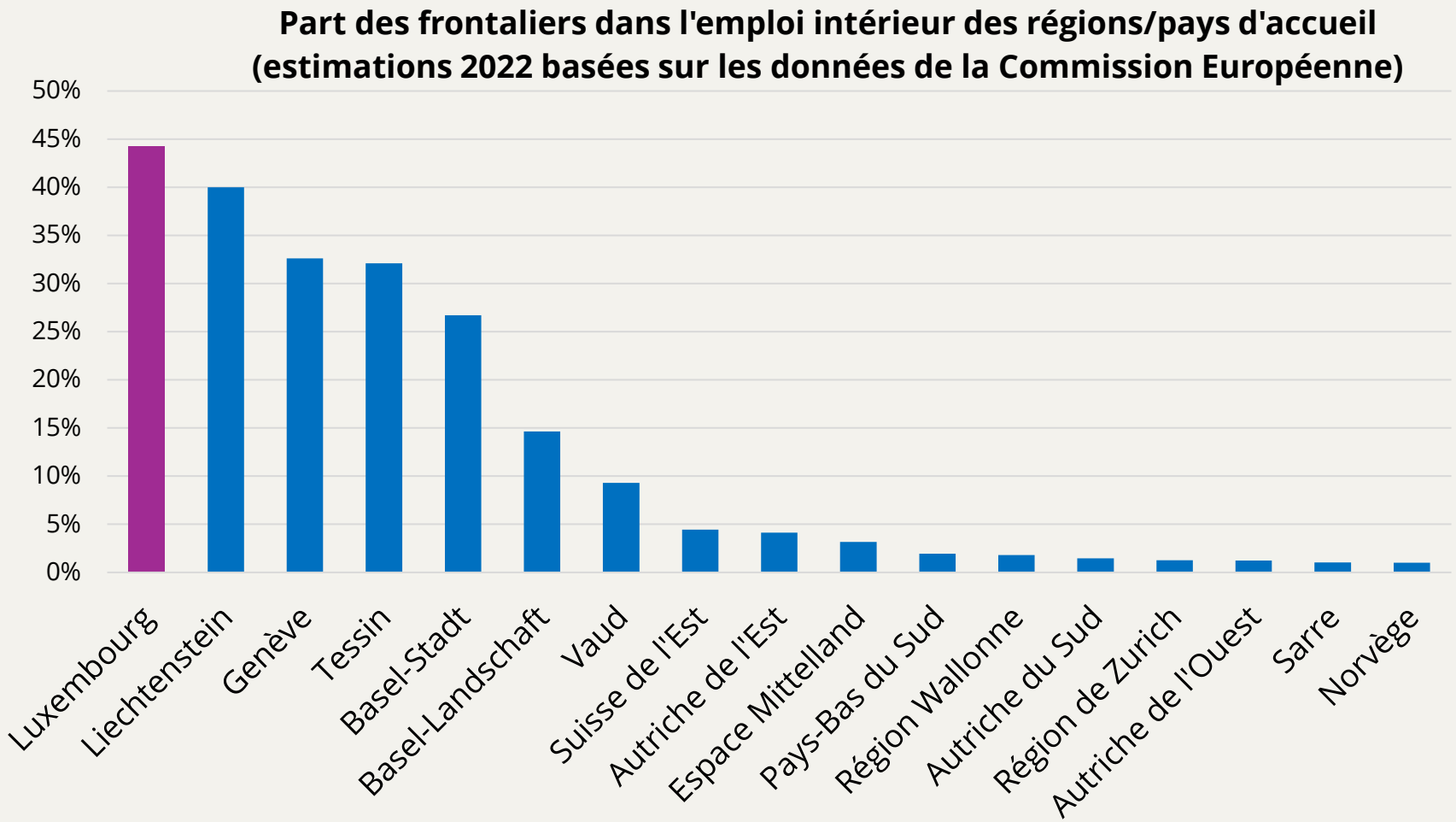
Répartition des travailleurs frontaliers selon les modalités d'imposition du revenu dans les conventions fiscales*



Source : Recherches IDEA sur base des conventions fiscales disponibles.

**Pour les frontaliers entre l'Italie et la Suisse (93.000), l'intégralité des effectifs a été intégrée dans la catégorie de la nouvelle convention (5), alors qu'un regime transitoire crée deux cas de figure (1 et 5) sans qu'il soit possible de dénombrer le nombre de salarié dans chacune des 2 catégories*

Une ampleur du phénomène très inégale



Sources : Commission européenne, Eurostat et calculs IDEA.
Note : les données peuvent varier selon les sources et concepts utilisés, elles doivent ici être prises pour des ordres de grandeur

Zoom sur 5 benchmarks

1. Genève – France
2. Bâle – France et Bâle - Allemagne
3. Lichtenstein – Autriche
4. Tessin - Italie
5. Monaco – France

Critères de sélection

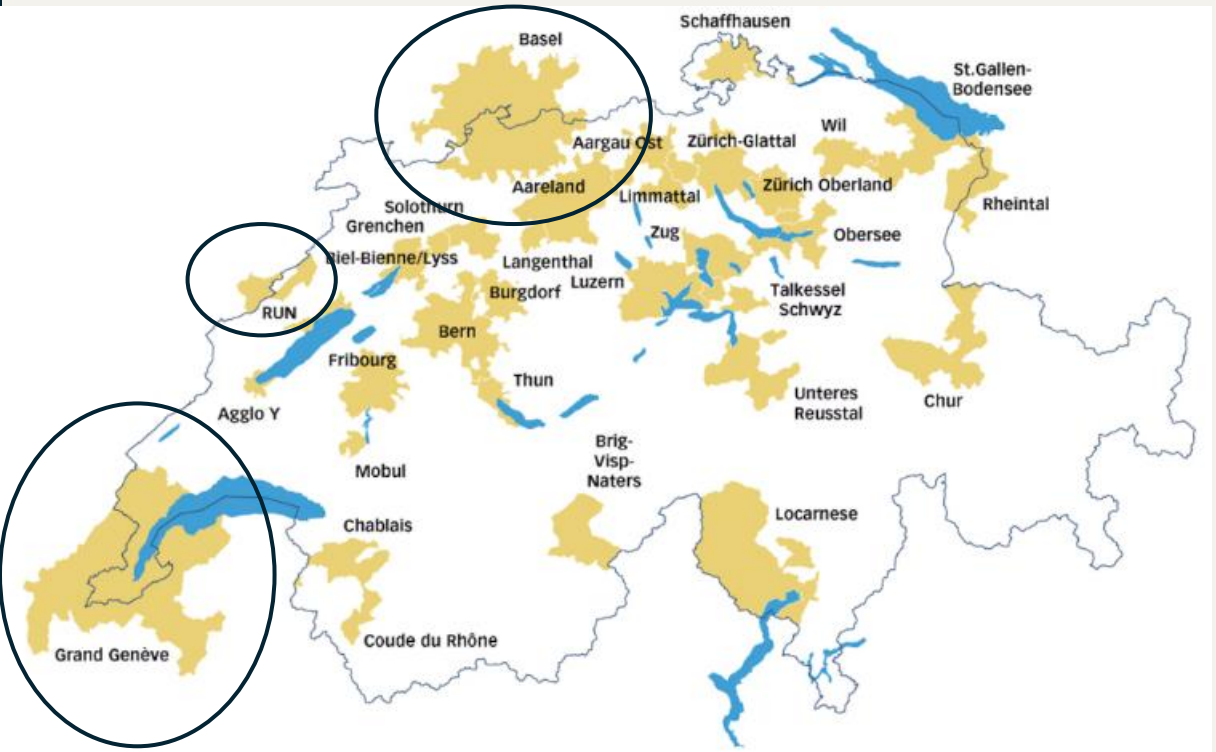
- Importance des frontaliers dans les régions de travail et de résidence
- Asymétrie des flux / écarts de richesse

≈ **300.000 frontaliers** concernés dans ces 5 régions d'accueil

	Genève – France	Bâle – France / Allemagne	Liechtenstein – Autriche	Tessin – Italie	Monaco – France
Où est imposé le salaire	À Genève, lieu de travail	FR : en France. DE : en Allemagne, retenue suisse 4,5 %, imputée	En Autriche ; retenue de 4 % au Liechtenstein, imputée	Anciens (avant 2024) : en Suisse. Nouveaux : 80 % de l'impôt en Suisse + imposition en Italie avec crédit impôt	En France (pas d'impôt sur le revenu à Monaco)
Télétravail	40 % du temps	Sans incidence (imposition en résidence)	Sans incidence (imposition en résidence)	25 % du temps (depuis 2024)	Sans incidence (imposition en résidence)
Transfert ou compensation	3,5 % de la masse salariale → **Collectivités FR** + part de l'impôt sur le télétravail → **Etat FR** (40% des impôts sur la part t.t. entre 15% et 40%)	FR : 4,5 % de la masse salariale → **Cantons CH** DE : Aucun, la retenue de 4,5% tient lieu	Aucun : la retenue de 4 % en tient lieu	Anciens : 40 % de l'impôt → **Communes IT** Nouveaux : Aucun, car partage du droit d'imposition	Pas de compensation fiscale vers Monaco
Co-développement	Financement fédéral issu des projets d'agglomération	Financement fédéral issu des projets d'agglomération	n.d.	n.d.	Investissement et fonctionnement TER

Et le codéveloppement dans tout ça ?

- Suisse : **Projets d'agglomérations** (de l'argent fédéral investi dans des projets à condition de construire une **vision territoriale** cohérente => aussi sur les territoires étrangers)
 => Une recommandation du CES (juin 2022)

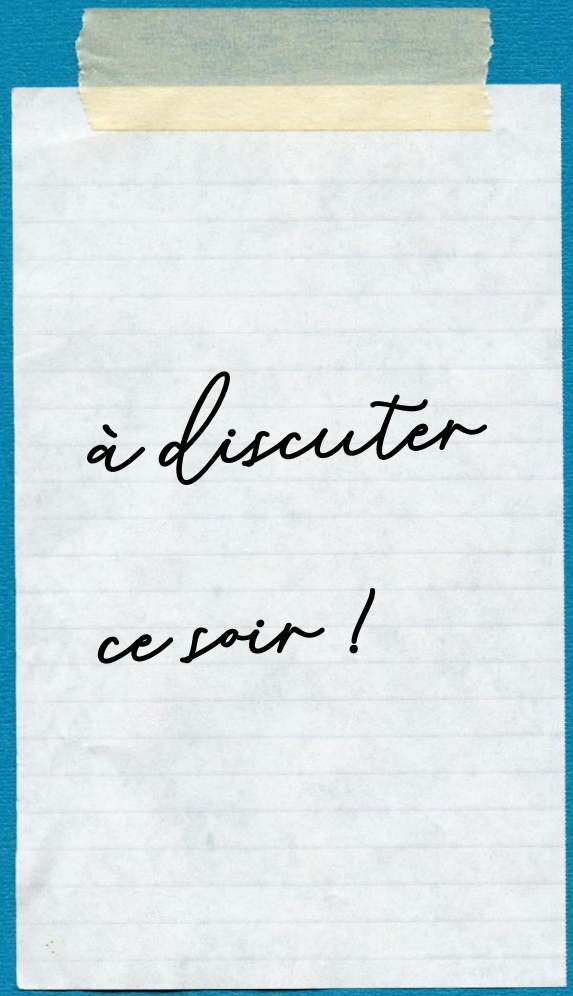


Périmètres des projets d'agglomération de la 4e génération — © ARE

- **"Pendlerfonds"** Bâle-Ville : redevance stationnement frontaliers partiellement reversée en Co-investissements
- **Monaco** : 2 rames TER financées en 2027 + 8M€ / an de frais de fonctionnement réseau

⇒ Des projets complètement indépendants du partage d'imposition initial

⇒ Essentiellement dans la mobilité



3.
Quelques questions pour plus tard

- Le rapport **coût-bénéfice pour les finances publiques** du phénomène frontalier est-il le seul indicateur-clé du modèle transfrontalier ?

- Il peut (va) exister des **compensations sans codéveloppement local.** Ex. Certaines conventions bilatérales, nouvelles règles chômage, télétravail (FR-CH)…

- Un cadre international unique permettrait-il de prendre en considération la **complexité de la situation locale** dans le Grand Luxembourg ?

Quel avenir pour la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise ?

Quelle vision, quel modèle, quel financement ?

DISCUSSION AVEC

- Gilles Roth, ministre des Finances
- Christophe Bouchard, ambassadeur de France au Luxembourg
- Franz Fayot, député LSAP
- Jean Peyrony, directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière (Paris)

ANIMATION

- Caroline Mart, journaliste

